



# Le module Accompagnement au projet personnel et professionnel : APPP



# L'acceptation du projet dans la formation BTSA

- Aider l'étudiant à se mettre en démarche de projet :
  - à acquérir une capacité à réaliser des choix libres conscients et réfléchis à court terme en utilisant à la fois l'expérience passée, les opportunités et exigences de l'environnement
  - se donner des objectifs
  - se donner des moyens pour les atteindre

NB: le projet professionnel s'inclut dans le projet personnel, en lien avec la place que l'on souhaite occuper dans la société, les valeurs auxquelles on est attaché, le mode de vie auquel on aspire

## Le cadre légal

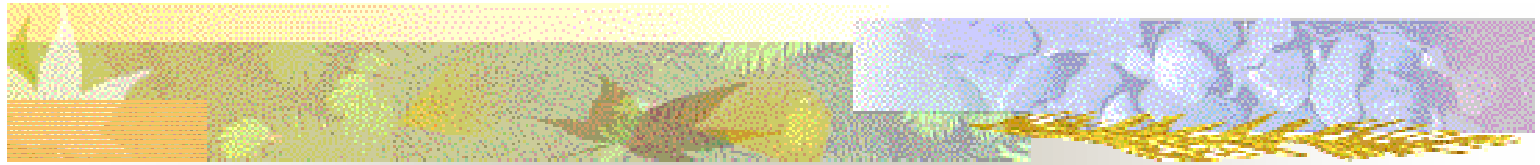
- Loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999
  - Mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle
- Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002
  - « Formation tout au long de sa vie » et VAE

# Les points d'appui

- L'hétérogénéité de plus en plus forte des jeunes entrant en BTSA
  - L'augmentation du pourcentage d'élèves provenant de Bac professionnel
- Les difficultés à recruter dans certaines filières de BTSA
  - Les angoisses exprimées quant à l'insertion
- L'inscription dans le système LMD
- L'abandon d'élèves en cours de formation
- Les résultats de l'expérimentation en BTS SER

# Le M 11 est déjà dans les pratiques enseignantes !

- Existence d'activités aidant l'étudiant :
  - Sans cadre réglementaire
  - Sans temps formalisé
  - Sans relation coordonnée entre elles
- Le M 11 est :
  - Un espace temps
  - Un espace de créativité
  - Un projet à concevoir en équipe : fil conducteur de la formation

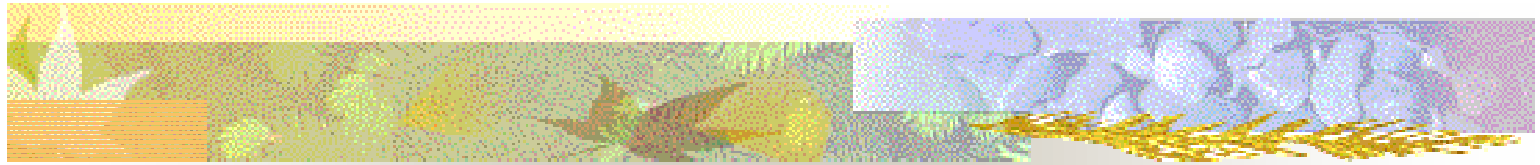


## Le M 11, c'est pour les étudiants:

- Un outil de motivation, d'implication dans sa formation
- Un espace de réponse à la diversité
- L'apprentissage de méthodologie et de prise de recul transférable tout au long de sa vie
- Une préparation à l'insertion
- Un moyen de les soutenir, de les rassurer

## 4 objectifs à conduire en parallèle sur les 2 ans :

- Se situer dans la formation afin d'en être acteur et auteur
- Approfondir la connaissance de soi, repérer ses compétences pour évaluer ses potentialités
- Analyser les exigences et opportunités du monde professionnel pour s'y insérer
- Se situer et évaluer la faisabilité des différents choix envisagés



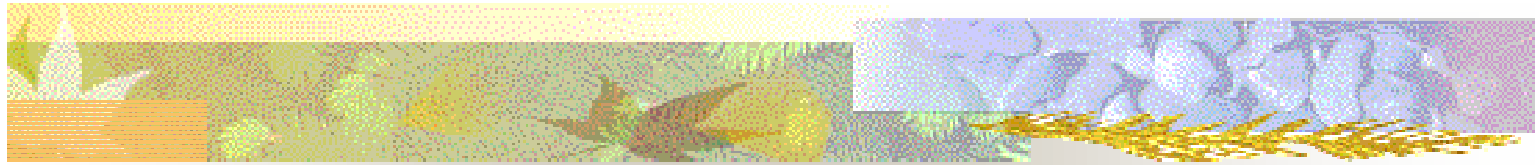
# Particularités du module APPP

- Un module :
  - à penser en fonction du profil des étudiants avec des objectifs :
    - transversaux à l'accompagnement
    - individualisés en fonction du profil de chaque jeune
  - à construire entièrement en équipe éducative en terme :
    - de modalités pédagogiques, d'activités et de contenus
    - d'intervenants
    - d'organisation
  - en relation directe avec l'ensemble des autres modules : colonne vertébrale de la formation



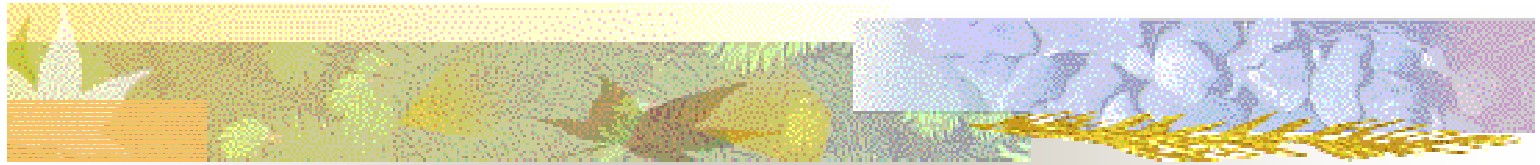
## Les activités sont organisées à des moments- clés

- Entrée en formation
- Périodes précédant les stages
- Retours de stages
- Salons professionnels, visites d'entreprises
- Activités pluridisciplinaires
- Enquêtes, rencontres avec des anciens, ...
- Conseils de classe



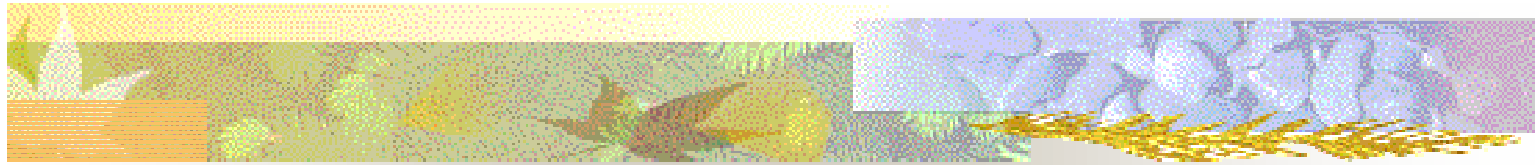
## Particularités du module APPP

- Besoin de positionner les étudiants en début et en cours de formation
- S'appuie sur l'auto-évaluation et la réflexion sur l'acquisition de compétences
- Lieu de réponse aux besoins individuels : individualisation
- Alternance de séquences collectives, d'entretiens individuels et d'auto-formation



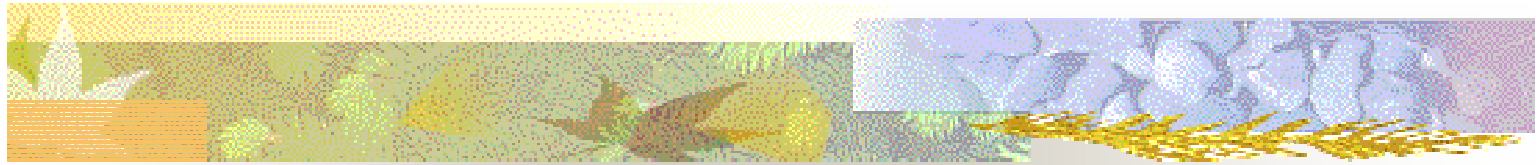
## Organisation horaire possible

- 87 heures élèves d'activités pluridisciplinaires
- 174 heures profs à partager entre enseignants des disciplines générales et professionnelles
  - Répartition possible :
    - 74 heures d'activités collectives
    - 100 heures de suivi individuel (coef 0, 5), soit 10 heures/étudiant pour 1 classe de 20
- Coordination par un enseignant pilote



## Le M 11, ce n'est pas :

- Un temps :
  - de soutien disciplinaire collectif
  - un volume d'heures pour approfondir les cours dans certains modules
  - Un temps de préparation du rapport de stage
  - de réalisation de cours théoriques sur l'accompagnement
  - un domaine réservé à certains profs



# Evaluation du module APPP

- Pas d'évaluation en CCF ni en épreuve terminale
- Une validation donnant lieu à l'attribution d'un nombre de 5 crédits ECTS